



Projet de Promotion des Innovations Agroécologiques en Afrique de l'Ouest (PIA-AO)



FICHE DE PRÉSENTATION

Contexte

L'Afrique de l'Ouest demeure fortement exposée à l'expansion démographique, à la dégradation des ressources naturelles et aux effets du changement climatique.

Dans ce contexte, l'agroécologie constitue une approche permettant de concilier production agricole, résilience des exploitations, préservation des écosystèmes et durabilité des systèmes alimentaires.

De nombreuses innovations agroécologiques adaptées aux territoires sont déjà développées et expérimentées, elles concernent notamment la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agroforesterie, les fertilisants organiques et les biopesticides.

Toutefois, leur diffusion et leur mise à l'échelle restent limitées par différents freins, notamment le besoin de renforcer les capacités des acteurs, de produire et partager des références, de faciliter les échanges d'expériences et de créer un environnement institutionnel et politique plus favorable.

Dans la continuité du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE ; 2018 - 2025), le Projet de Promotion des Innovations Agroécologiques en Afrique de l'Ouest (PIA-AO) entend ainsi contribuer à une transition agroécologique des systèmes agroalimentaires ouest-africains, en agissant à la fois sur la diffusion des innovations, le partage des connaissances, le renforcement des capacités et l'évolution des politiques et cadres institutionnels.



Période de mise en œuvre

4 juillet 2024 – 31 décembre 2029 (66 mois)



Localisation

12 Etats membres de la CEDEAO avec interventions au Niger



Secteur

Agroécologie et agriculture durable



Financement

UE : 10 000 000 €
AFD : 10 000 000 €



Statut

En cours

Objectifs

Objectif général

Contribuer à augmenter les revenus et la résilience des producteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique aux changements climatiques à travers la mobilisation des processus agroécologiques pour l'intensification de la production.



Objectif spécifique 1.

Accroître la productivité et la production du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (ASPH), dans le respect de la préservation et la restauration de l'état des écosystèmes cultivés et naturels à travers la promotion et l'intensification des innovations en matière de transitions agroécologiques par le biais de partenariats multipartites ;

Objectif spécifique 2.

Favoriser l'adoption des innovations en matière d'agroécologie par les producteurs et les PME à travers la capitalisation, les vidéos formation/vulgarisation ou formation digitalisée, la diffusion, le plaidoyer, des politiques publiques et des cadres institutionnels et réglementaires favorables à l'agroécologie.

Composantes du PIA-AO



1. PROMOTION ET RENFORCEMENT DE L'INNOVATION

- Appui technique et financier à 20 projets de terrain multi-acteurs (via un appel à propositions)
- Renforcement de capacité pour l'adaptation et la diffusion des innovations
- Expérimentations participatives, co-conception d'innovations, diffusion auprès d'une masse critique d'agriculteurs/PME
- Capitalisation et mise à l'échelle des bonnes pratiques agroécologiques



2. FORMATION, ÉCHANGES ET POLITIQUES PUBLIQUES

- Formation et partage de connaissances (MOOC, vidéos, dispositifs de conseil)
- Concertations régionales et plaidoyer pour intégrer l'agroécologie dans les politiques publiques (via l'Alliance 3AO)
- Capitalisation transversale et plateforme numérique de partage des connaissances



3. COORDINATION ET APPUI INSTITUTIONNEL

- Coordination régionale du Projet
- Suivi-évaluation, gestion financière, appui aux porteurs de projets
- Renforcement des capacités de l'ARAA et audits des projets de terrain et autres intervenants



Mise en œuvre : une approche multi-acteurs

Gouvernance et coordination

- **La CEDEAO** : assure la maîtrise d'ouvrage du Projet et la coordination de sa mise en œuvre au niveau régional, via son Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA).
- **L'Unité Régionale de Coordination (URC)** : assure la coordination opérationnelle du Projet, le suivi-évaluation, le rapportage et l'appui aux projets de terrain.
- **Le Groupement IRAM-AVSF-INADES** : apporte une assistance technique à l'ARAA et à l'URC.
- **L'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne (UE)** : assurent le financement du Projet, l'AFD étant délégataire des fonds européens et apportant également un financement complémentaire.
- **Le Comité Régional de Pilotage (CRP)** : présidé par la CEDEAO, il assure l'orientation et le contrôle du Projet une fois par an.
- **Le Comité Technique Spécialisé (CTS)** : réunit les principaux partenaires au moins une fois par an, il apporte les orientations techniques nécessaires à la mise en œuvre du Projet.

Partenaires de mise en œuvre

- **20 projets de terrain multi-acteurs** : sont portés par des consortiums associant notamment organisations paysannes, organismes de recherche, de formation et d'appui-conseil, ONG et/ou PME, pour expérimenter, diffuser et mettre à l'échelle des innovations agroécologiques.
- **L'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO)** : organise des concertations régionales et contribue au plaidoyer en faveur de l'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques.
- **Le Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre (RESCAR-AOC)** : contribue au renforcement de la prise en compte de l'agroécologie dans le conseil agricole et à l'extension du réseau à de nouveaux pays.
- **Le Consortium d'Universités de la région, sous le lead de l'Université Gaston Berger** : assure l'animation des sessions du MOOC Agroécologie adapté au contexte ouest-africain.
- **Access Agriculture** : contribue à la diffusion des bonnes pratiques et innovations à travers des vidéos de formation et de vulgarisation, notamment dans les langues locales.

Avec le soutien financier de :



Ce document est publié sous la seule responsabilité de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne ou de l'Agence Française de Développement, de la CEDEAO et ses Etats Membres.

Commission de la CEDEAO

Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)

Immeuble CRBC – 4ème et 5ème étages, Place de la Réconciliation, Quartier Atchanté - 01 BP 4817 – Lomé, Togo.